

# Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



VILLE DU CARBET  
DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

**Cyclone**  
**Inondation**  
**Mouvement de Terrain**  
**Séisme**  
**Eruption Volcanique**  
**Tsunami**  
**Explosion d'Usine**  
**Transport De Matières Dangereuses**

**Informmer, c'est PRÉVENIR**

**Lisez-le,  
faites-le lire, et conservez-le,  
Il ne servira peut-être pas, mais sachez-le, le risque zéro n'existe pas**

Chers concitoyens,

La protection des personnes et des biens a longtemps été considérée comme relevant de la compétence exclusive de l'Etat et des services de secours.

L'analyse des catastrophes observées dans le monde a confirmé qu'une information préventive de la population sur les précautions à prendre a permis de réduire sensiblement le nombre de victimes et l'importance des dégâts.

En Martinique, le risque naturel est une composante importante de la vie des citoyens ; chacun de ces phénomènes, par l'ampleur de ses conséquences sur les personnes et les biens, montre tout l'intérêt de développer une politique globale et préventive des risques naturels.

Comme de nombreuses communes, LE CARBET pourrait être touché par une catastrophe naturelle ou industrielle.

Ce document (DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été élaboré afin de présenter les risques majeurs identifiés sur notre commune.

Les risques majeurs sont des événements de très grande ampleur et susceptibles de mettre en cause la sécurité de nos concitoyens. Ces risques sur la commune sont de deux sortes :

- **les risques naturels** : cyclones, inondations, mouvements de terrain, tsunami, houles, séismes, éruption volcanique
- **les risques technologiques** : le transport de matières dangereuses, explosion d'usine ; ceux-ci sont des risques présents dans chaque commune et difficile à canaliser.

Les risques majeurs ne sont pas une fatalité en Martinique. Chacun d'entre nous peut réduire sa propre vulnérabilité en adoptant les comportements adaptés avant la catastrophe, pendant et après la crise ou catastrophe.

L'objectif poursuivi est de permettre à chaque citoyen de mieux connaître son environnement et de mieux réagir face à une catastrophe, en quelque sorte, d'avoir les bons réflexes.

Jean Claude ECANVIL  
Maire du CARBET  
Conseiller Général du Canton CARBET/MORNE VERT



# LE RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est défini comme étant la probabilité de survenance d'un événement qui présente deux caractéristiques :

- Sa gravité, lourde à supporter par la population (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement, ...);
- Sa fréquence, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

Un événement potentiellement dangereux, **aléa** n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où les enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la confrontation en un même lieu géographique, d'un aléa (phénomène naturel ou technologique) et d'enjeux (habitations, infrastructures de communication, monuments,...).

La population et les pouvoirs publics doivent s'organiser pour y faire face.

Les moyens de lutter contre la survenance de risque majeur sont de deux sortes :

- La gestion de l'aléa, mais la probabilité demeure rarement nulle ;
- La prévention, par la prise en compte de l'aléa dans les documents d'urbanisme et, plus généralement, dans l'aménagement du territoire.

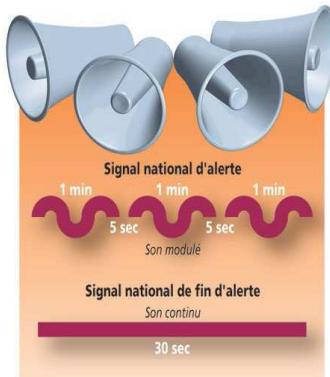
- ❖ **Ne jamais construire sans permis**
- ❖ **Ne jamais construire sur un terrain à risque fort**
- ❖ **Avant de construire, consulter auprès de votre mairie, les cartes de zone à risque et le Plan Local d'Urbanisme et le Plan de Prévention des Risques**
- ❖ **S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde**
- ❖ **Ne jamais faire de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil d'un spécialiste**
- ❖ **Surveiller l'évolution des fissures de votre maison si vous en avez décelées**

Pour les risques technologiques il faut gérer l'aléa et les enjeux. Il faut donc s'assurer que le transport des matières dangereuses a pris toutes les précautions nécessaires à l'exercice de l'activité et que les établissements à risque industriel respectent les réglementations en vigueur.

La prévention, par la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire, n'a pas toujours été réalisée. C'est pourquoi, pour pallier cette carence, l'Etat et les collectivités territoriales ont le devoir de développer l'information préventive et par conséquent la formation de la population aux risques.



# QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS D'ALERTE



En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit adapter son comportement en conséquence.

Cependant, si dans la majorité des cas ces consignes générales sont valables pour tout type de risque, certaines d'entre elles ne sont à adopter que dans des situations spécifiques.

Il est donc nécessaire, en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.

## CONSIGNES GÉNÉRALES

### **AVANT**

- Prévoir les équipements minimums
- radio portable avec piles
- lampe de poche
- eau potable
- papiers personnels
  - médicaments urgents
  - couvertures ; vêtements de rechange
  - matériel de confinement.



### **S'INFORMER EN MAIRIE**

- des risques encourus
- des consignes de sauvegarde
- du signal d'alerte
- des plans d'intervention (PPI).

### **ORGANISER**

- le groupe dont on est responsable ;
- discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

### **SIMULATIONS**

- y participer ou les suivre
- en tirer les conséquences et enseignements.



## **Afin d'être efficace, vous devez identifier vos handicaps et vos atouts.**

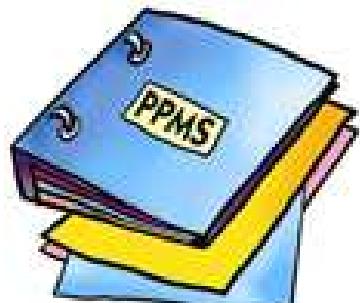
### **Vos handicaps**

- Le stress
- La désorganisation des services publics
- Le délai de mise en œuvre des secours
- La situation d'isolement

### **Vos atouts**

- Une bonne organisation et anticipation
- Les recommandations des pouvoirs publics
- L'entraide avec votre voisinage

## **VOTRE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)**



Établir un Plan Familial de Mise en Sûreté vous aidera à vous préparer et donc à traverser ces périodes de crise. Ce plan commence par un recueil des informations disponibles.

Créez-le avec vos proches, expliquez leur ce qu'il faut faire et mettez-le en pratique dès que possible, pour ne jamais être pris au dépourvu !

Vous devez profiter de l'occasion de la réalisation de ce plan pour apprendre les consignes de sauvegarde et les comportements à adopter en cas de survenue d'un évènement exceptionnel.

Les exercices de simulation nécessitent également votre participation et votre suivi. Vous pourrez en tirer des informations précieuses.



# LE RISQUE CYCLONIQUE



Un cyclone est un système de vent en rotation de grande échelle dû à une chute importante de la pression atmosphérique. D'une durée de vie de quelques heures à une trentaine de jours, ils naissent au-dessus d'eaux chaudes tropicales. Ce système se déplace à une vitesse comprise entre 10 et 40 km/h.

La Martinique est exposée de juillet à novembre à des phénomènes cycloniques et à leurs effets dévastateurs : vents extrêmement violents, inondations, glissements de terrain, élévation du niveau de la mer et houle cyclonique.

## DES LE MOIS DE JUIN PENSEZ A

- Constituer et stocker une réserve alimentaire
- Prévoir une réserve d'eau minérale et d'eau de javel
- Stocker les équipements et outils nécessaires après le passage de l'ouragan
- Constituer une trousse de premiers secours
- Consolider l'habitation, portes, fenêtres, toiture
- Vérifier les conduits d'évacuation des eaux pluviales
- Nettoyer les ravines, élaguer les arbres
- Prévoir une radio avec piles, des éclairages, des secours
- Consulter en mairie la liste des abris sûrs en cas d'évacuation



Quels sont les effets d'un cyclone sur la ville?

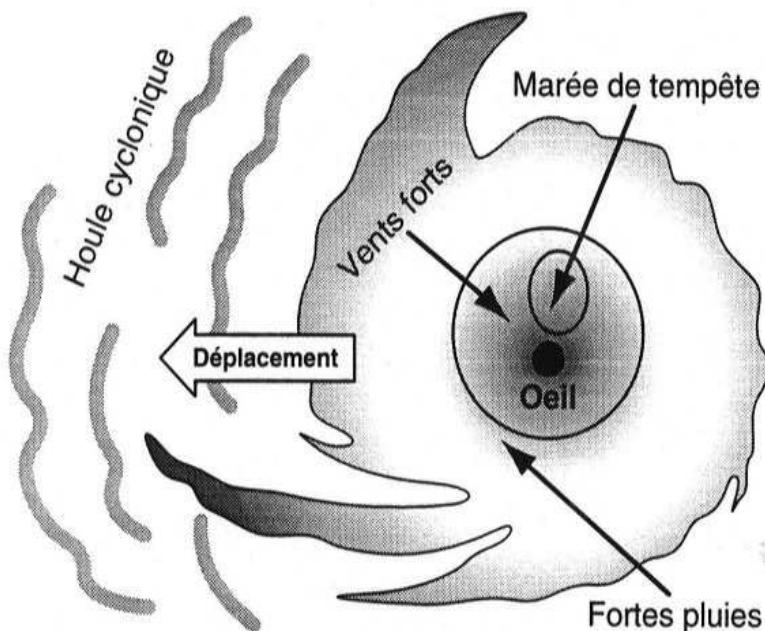


- Montée du niveau de la mer et déferlement de la houle (le long de la RN2)
- Inondations
- Mouvements de terrain
- Vents cycloniques sur l'ensemble de la commune



# LES MESURES A APPLIQUER AVANT ET APRES LE PASSAGE D'UN OURAGAN

Les services de Météo France détectent et surveillent les phénomènes cycloniques et leur évolution. L'alerte qui comporte cinq phases est déclenchée par le Préfet. Pour vous protéger au mieux suivez et respectez les consignes données par la Préfecture pour chaque niveau de vigilance.



## LES NIVEAUX DE VIGILANCE



### JAUNE : "Soyez attentifs !"

- ❖ Tenez-vous informés de l'avancée du phénomène auprès de Météo-France, des médias, des communiqués de la préfecture, etc.
- ❖ En cas de mer dangereuse, ne prenez pas la mer, évitez les activités à risque sur les plages et côtes
- ❖ En cas de risque de forte pluie : évitez d'entreprendre des randonnées en montagne ou près des cours d'eau, et des zones habituellement à risques dès la survenance de mauvais temps.
- ❖ Vérifiez la présence de réserves (*aliments, eau, piles*)



## ORANGE : "Préparez-vous "

- ❖ Ecoutez la météo à la radio et à la TV
  - ❖ Préparez votre habitation
  - ❖ Mettez hors d'eau les objets
  - ❖ Protégez vos embarcations nautiques,
  - ❖ Rentrez les animaux (*cheptel, volailles, etc.*)
- ❖ Effectuez les derniers achats pour tenir quelques jours,
- ❖ Faites le plein de carburant,
- ❖ Attention aux denrées stockées dans votre congélateur,
- ❖ Protégez vos documents personnels,
- ❖ Munissez-vous d'argent liquide



## ROUGE : "Protégez-vous "

- ❖ Rejoignez vos habitations ou les abris,
- ❖ Restez à l'écoute de la météo, à la radio et à la TV,
- ❖ Démontez les installations aériennes (*antennes, paraboles*),
- ❖ Retirez ou arrimez tous les objets à l'extérieur,
- ❖ Protégez toutes ouvertures de votre habitation,
- ❖ Rentrez tous les animaux (*y compris ceux de compagnie*),
- ❖ Préparez la pièce la plus sûre pour vous accueillir,
- ❖ Répartissez les moyens d'éclairage (bougies, torches),
- ❖ Sauf cas de force majeure, évitez tout déplacement.



## VIOLET : "Confinez-vous "

- ❖ Continuez à écouter la radio (*à piles*)
- ❖ Restez calme et ne paniquez pas,
- ❖ Préparez la consolidation des portes intérieures,
- ❖ Eloignez vous des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de rupture
- ❖ Réfugiez vous, si nécessaire, dans la pièce la plus sûre,
- ❖ Préparez vos à subir des coupures d'eau et d'électricité
- ❖ N'utilisez le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité,
- ❖ Restez à l'abri et ne sortez sous aucun prétexte,
- ❖ Ne circulez pas à l'extérieur sous peine de poursuites,
- ❖ Attendez les consignes des autorités avant de vous déplacer



## **APRES LE PASSAGE DU PHÉNOMÈNE**

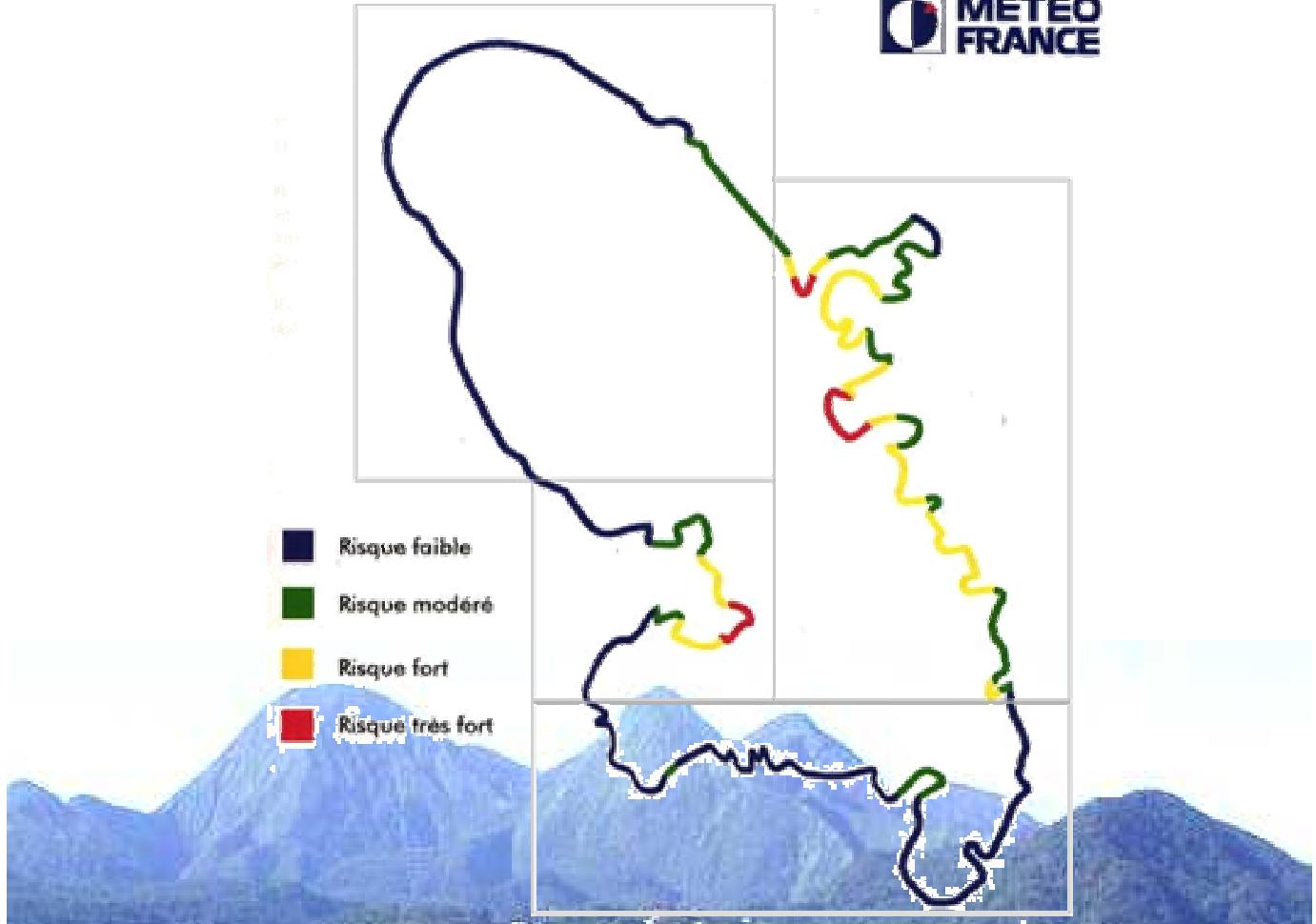
### **GRIS : "Restez prudents "**

- ❖ Evitez de sortir de chez vous,
- ❖ Ne gênez pas les équipes de secours,
- ❖ N'encombrez pas le réseau téléphonique
- ❖ Eloignez vous des cours d'eau et des pentes abruptes
- ❖ Assitez vos voisins en cas de besoin et prévenez les secours
- ❖ Réparez et consolidez votre habitation sans prendre de risques
- ❖ Déblayez les accès de votre habitation
- ❖ Ne touchez pas les fils électriques ou téléphoniques tombés sur le sol
- ❖ Si vous devez employer votre véhicule, conduisez avec la plus extrême prudence,
- ❖ Ne franchissez pas ; les gués, les ravines et les fossés submergés
  - ❖ Vérifiez vos aliments conservés dans le congélateur
  - ❖ Vérifiez la qualité de l'eau avant de la consommer
  - ❖ Continuez à écouter les informations sur les médias



### **Risques de surcotes marines liées aux marées de tempête**

**METEO FRANCE**



# LE RISQUE INONDATION

Une inondation est provoquée par une montée des eaux, toujours rapide en Martinique, sur une zone pouvant être habitée. Elle peut être meurtrière en raison de la force du courant. Différents types d'inondations sont susceptibles d'affecter la commune, avec par ordre croissant de gravité :

- Les inondations dites « pluviales »,
- Le débordement des principaux cours d'eau,
- Les crues torrentielles,
- Les laves torrentielles et les ruptures d'embâcles.



Le phénomène inondation est essentiellement lié au phénomène cyclonique. En effet, lors de dépressions tropicales ou d'ouragans, les vents s'accompagnent de pluies diluviennes de grande intensité et s'étendant sur une période assez étendue. Toutefois il faut noter que les petits cours d'eau peuvent entrer en crue rapidement en dehors des phénomènes cycloniques avec de simples pluies de forte intensité.

Les cours d'eau de la commune du Carbet sont les suivants :



- Rivièr e Fond Capot
- Ravine St Pierre
- Ravine Thieubert
- Ravine de Grand Anse
- Rivièr e du Carbet
- Ravine de l'Anse Turin
- Rivièr e Anse Latouche
- Et autres petites ravin es littorales

Ceux qui engendreront d'importantes inondations sont les rivières du Carbet, de Fond Capot et les ravin es Anse Latouche, Grand'Anse et Thieubert car ils sont à proximité de zones urbanisées.



# QUE FAIRE ?

**Vous habitez près d'une rivière torrentielle ou d'une ravine sèche et l'eau monte subitement,  
VOUS PARTEZ :**

- Gagnez les hauteurs les plus proches
- Ne revenez sur vos pas

## AU MOMENT DE L'ALERTE

- Mettez hors de danger les biens pouvant être déplacés
- Installez vos mesures de protection provisoires
- Coupez vos réseaux : électricité, gaz, téléphone
- Emportez les équipements minimums :
  - radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériels de confinement.....
- **Mettez-vous à l'abri** selon les modalités prévues par les autorités et le Plan familial de mise en sûreté que vous avez établi



### ❖ Selon le cas, confinez-vous :



- rejoignez le bâtiment le plus proche
- rendez le local "étanche"
- ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille (ils sont eux aussi protégés)
- suivez les consignes données par la radio
- ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

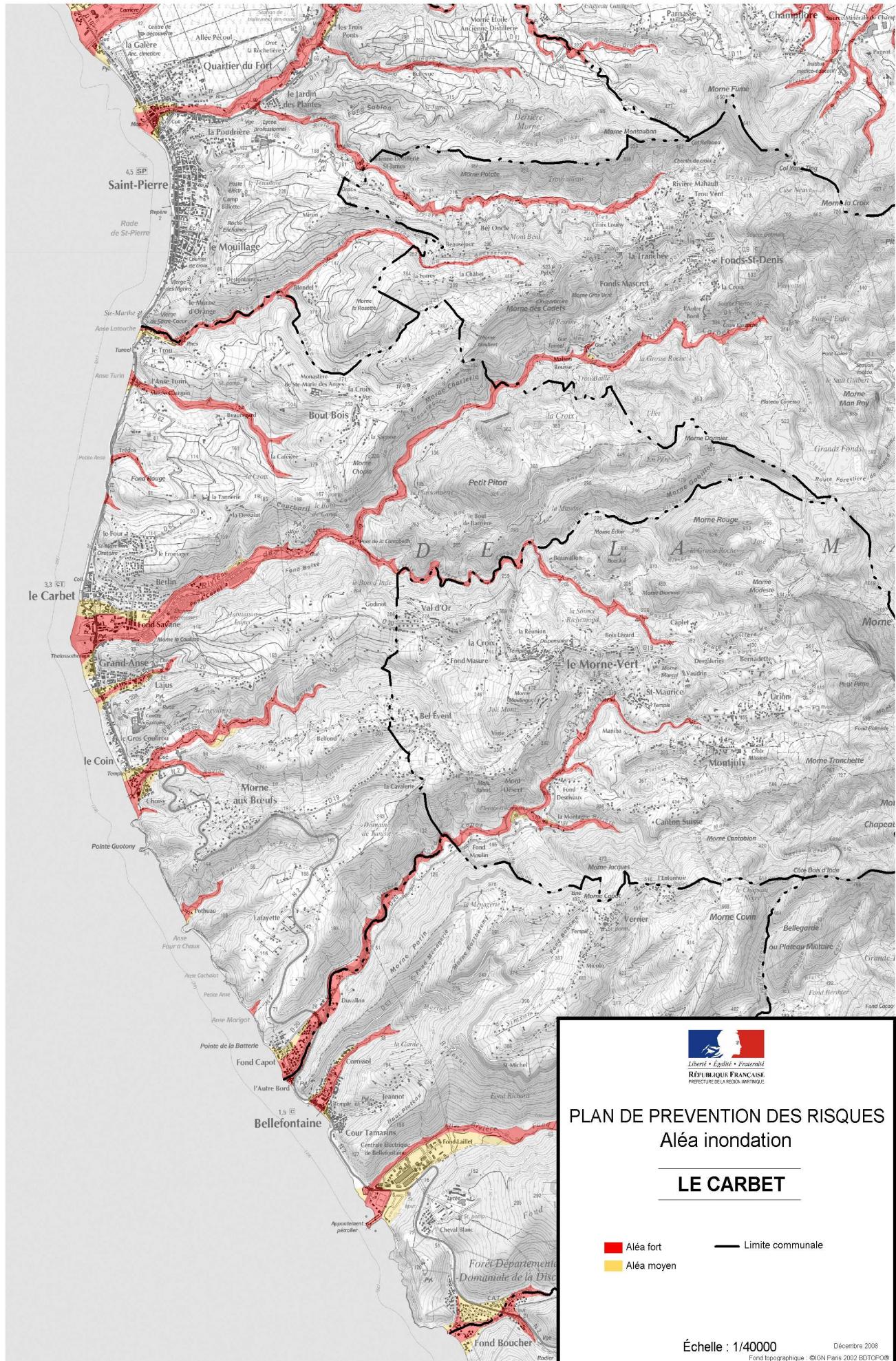
## PENDANT LA CRISE

- **Informez-vous**
  - écoutez la radio : les premières consignes seront données par les radios
- **Respectez les consignes** en particulier :
  - maîtrisez votre comportement et celui des autres,
  - aidez les personnes âgées et/ou handicapées
  - ne téléphonez pas,
  - ne fumez pas.



## APRES LA CRISE

- **Informez-vous**
  - écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités.
- **Informez** les autorités de tout danger observé.
- **Apportez** une première aide à vos voisins, pensez aux personnes âgées et/ou handicapées.
- **Mettez-vous à la disposition** des secours
- **Ne rentrez pas chez vous sans** l'autorisation d'une personne agréée
- **Ne téléphonez pas, ne rebranchez les réseaux** sans l'autorisation d'un spécialiste
- **Ne consommez pas l'eau et la nourriture** sans autorisation des services sanitaires
- **Evaluez** vos dégâts, les points dangereux (éloignez-vous en).
- **Entamez vos démarches d'indemnisation**
- **Remettez en état** votre habitation



# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

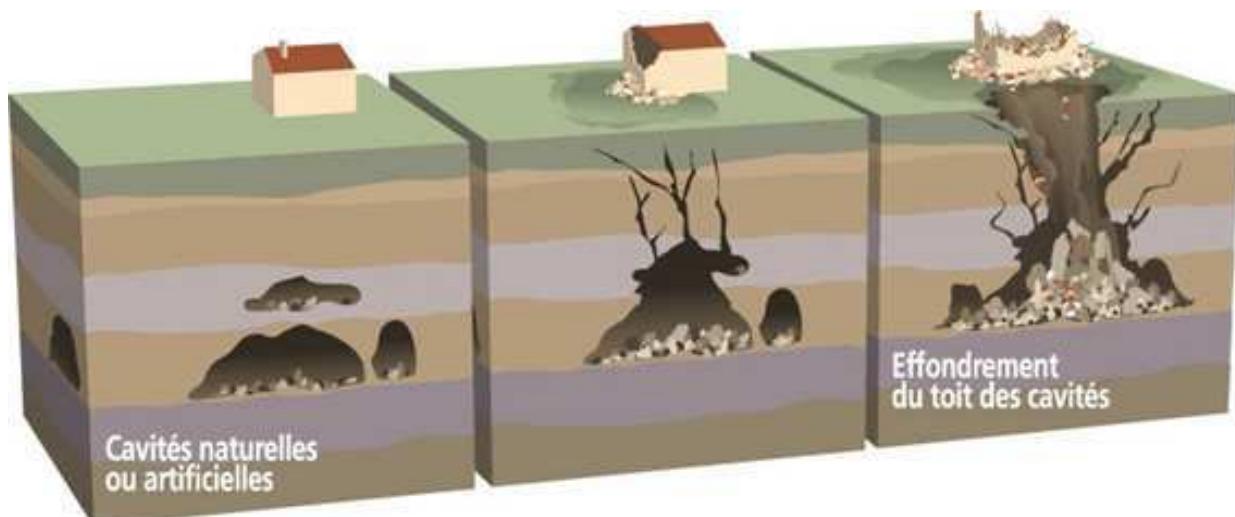


Les mouvements de terrain correspondent à des déplacements gravitaires de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de déclencheurs naturels (pluie, séisme) ou d'origine humaine (terrassement, vibration, déboisement, exploitation de carrières). Ils peuvent être regroupés en trois ensembles :

- les mouvements lents (affaissement, tassement, fluage, glissement, gonflement),
- les mouvements rapides en masse (effondrement, chute de blocs, éboulement),
- les mouvements rapides remaniés (lave torrentielle, coulée de boue).

Pour prévenir ce phénomène, la municipalité, les collectivités et l'Etat ont mis en place des mesures préventives et protectrices, à savoir :

- ➔ l'application des recommandations du Plan de Prévention des Risques (PPR)
- ➔ la réalisation de travaux de protection (ancrage, grillages, gunitages etc...)
- ➔ la mise en œuvre en cas de besoin du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



# LES MESURES PREVENTIVES

## **AVANT :**

- Ne construisez jamais sans permis
- Ne construisez jamais sur un terrain à risque fort
- Avant de construire, consultez à la Mairie, les cartes de zones à risque, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Ne faites jamais de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil d'un spécialiste, l'avis et l'autorisation de la mairie
- Surveillez l'évolution des fissures de votre maison et de votre terrain,
- Facilitez l'écoulement des eaux pluviales



## **EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN :**

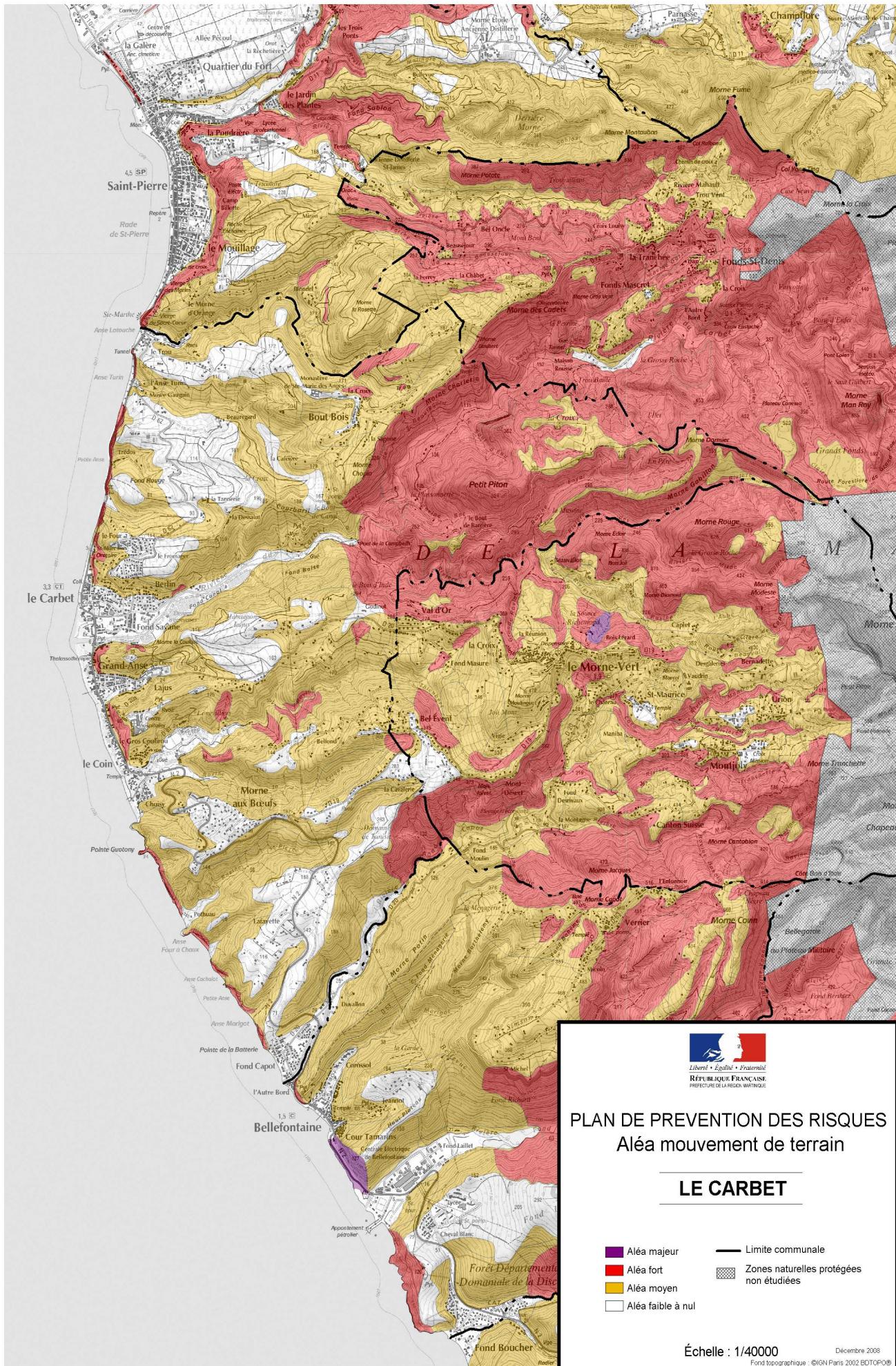


- Fuyez latéralement par rapport au mouvement de terrain
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

## **APRES :**

- Evaluatez les dommages
- Surveillez l'évolution des dangers
- Informez les autorités
- Mettez-vous à la disposition des secours
- Signalez et balisez la zone de glissement de terrain
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités
- Ne touchez pas les fils électriques ou téléphoniques tombés au sol
- Respectez les consignes de sécurité données par les autorités
- Faites isoler par les autorités compétentes les réseaux d'eau et d'électricité





## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES Aléa mouvement de terrain

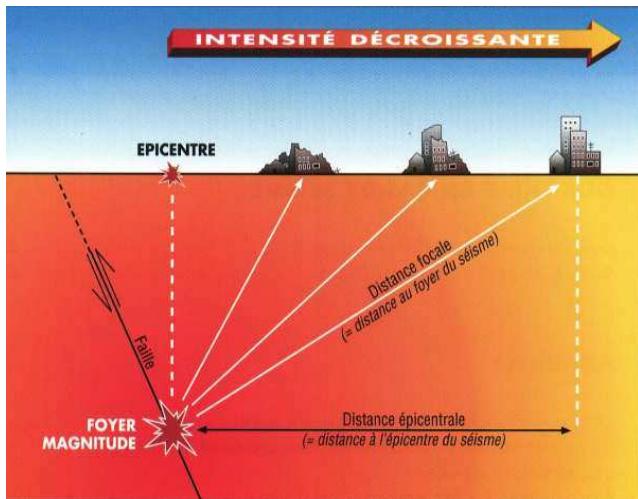
### LE CARBET

- |  |   |
|--|---|
| <span style="color: purple;">■</span> Aléa majeur          | — Limite communale                        |
| <span style="color: red;">■</span> Aléa fort               | ■ Zones naturelles protégées non étudiées |
| <span style="color: yellow;">■</span> Aléa moyen           |   |
| <span style="color: lightgray;">■</span> Aléa faible à nul |   |

Échelle : 1/40000

Décembre 2008  
Fond topographique : ©IGN Paris 2002 ETOPO5

# LE RISQUE SISMIQUE



Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Un séisme se caractérise par :

- son foyer : point de départ du séisme
- son épicentre : point de la surface du sol à la verticale du foyer
- sa magnitude : mesure d'énergie libérée
- la fréquence et la durée des vibrations
- les failles provoquées.

L'arc des Petites Antilles est le site d'une sismicité importante. Les séismes antillais sont de deux types. Certains se produisent à l'interface de subduction entre les plaques américaines et la plaque caraïbe. Le dernier grand séisme de ce type s'est produit le 11 janvier 1839. D'une magnitude d'environ 7.5, il détruisit la ville de Fort de France. D'autres séismes, plus superficiels, ont lieu dans la plaque chevauchante caraïbe.



L'observatoire volcanologique de la Montagne Pelée dispose d'un réseau de stations sismiques qui permet de localiser les séismes de l'île et ceux de la région. Des échanges de données ont lieu avec l'observatoire de la Guadeloupe et celui de Trinidad.

La prédiction des séismes est encore impossible aujourd'hui en vue de donner l'alerte. **PREVENIR LE RISQUE SISMIQUE C'EST REDUIRE LA VULNERABILITE PAR :**

## Les mesures de prévention et de protection prises par la municipalité, les collectivités et l'Etat

- ⇒ Application des recommandations du PPR
- ⇒ Mesure d'aide à la construction parasismique
- ⇒ Formation de la population aux gestes de premiers secours (AFPS)
- ⇒ Campagnes de sensibilisation et d'information
- ⇒ Réalisation d'exercices dans écoles, les bâtiments communaux et autres bâtiments recevant du public
- ⇒ Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde
- ⇒ Mise en place de la réserve communale de sécurité civile



# LES BONS REFLEXES

## AVANT

- Construisez selon les règles parasismiques en prenant contact avec les professionnels.
- Un séisme arrive sans aucun signe avant coureur. Il vous surprendra dans votre sommeil, au travail, ou chez vous. Il est en effet impossible de prévoir sa survenue. Il se produira donc toujours à un moment où vous ne vous y attendrez pas.
- Prévoyez dans un lieu facilement accessible une trousse de soins, un poste de radio, une lampe de poche avec piles.
- Mettez en réserve : conserves, sucre, lait et eau (à renouveler régulièrement)
- Scellez aux murs et aux cloisons les meubles hauts (armoires, bibliothèques, etc.)
- Entreposez les objets lourds au sol
- Repérez un endroit, à l'intérieur de l'habitation, où vous pourrez vous mettre à l'abri

## DES LA 1<sup>ERE</sup> SECOUSSÉ

- Si vous êtes à l'**INTERIEUR** : placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres.
- Si vous êtes au **LIT** : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller.  
Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
- Si vous êtes à l'**EXTERIEUR** : éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. Accroupissez vous et protégez-vous la tête.  
Les équipements comme les antennes de télévision, les cheminées, les pots de fleurs ou tout autre objet qui pourrait tomber suite aux secousses risquent de blesser toute personne se situant à proximité d'un bâtiment.

 ➤ Si vous êtes en **VOITURE** : arrêtez-vous et conservez votre ceinture attachée jusqu'à ce que la secousse se soit arrêtée.

Les arbres, les lignes à haute tension, les poteaux, les panneaux de signalisation, et d'autres articles peuvent tomber pendant les tremblements de terre. L'arrêt limitera les risques d'accident, et l'habitacle vous protégera des chutes d'objets. Une fois la secousse terminée, procédez avec prudence. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.

- Si vous êtes dans un **MAGASIN OU TOUT AUTRE ENDROIT PUBLIC**, ne vous précipitez pas vers les sorties. Eloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
- Si vous êtes dans la **CUISINE**, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.

➤ Si vous êtes dans un **STADE** ou un **THEATRE**, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.

➤ **Il est dangereux d'essayer d'évacuer un bâtiment pendant une secousse** car de nombreux objets tombent ou se déplacent sous l'effet du séisme. Dans les constructions françaises, vous êtes plus à l'abri en restant où vous êtes qu'en essayant de courir vers la sortie du bâtiment.

➤ Attendez dans cet endroit jusqu'à la fin des secousses.

➤ **Protégez-vous la tête avec les bras.**

➤ **N'allumez pas de flamme.**

➤ **Ne téléphonez pas.**



## APRES LA SECOUSSSE

### En cas de séisme de faible intensité :

- Rentrez chez vous avec précaution
- Aérez bien votre habitation.
- N'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz.
- Vérifiez que personne ne soit resté coincé dans les ascenseurs.
- Prévenez les secours en cas de besoin

### En cas de séisme important :

- **Evacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses** en faisant bien attention aux objets qui sont tombés par terre et à ceux qui menacent de le faire. Surtout n'utilisez pas les ascenseurs!
- Eloignez-vous rapidement du bâtiment
- **Pensez à emporter les objets de première nécessité**
- **Coupez les réseaux si vous en avez la possibilité.**
- **Méfiez-vous des répliques.** Elles se produisent fréquemment dans les minutes, les jours, les semaines, et même les mois qui suivent un tremblement de terre.



- **Aidez vos voisins**, en particulier les plus vulnérables (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, enfants...)
- **Restez loin des fenêtres.** Elles peuvent se briser avec une telle force que vous pouvez être blessés même à quelques mètres.

- **Attendez-vous à ce que les systèmes anti-incendie se déclenchent** même s'il n'y a aucun feu dans l'immeuble.
- Si vous êtes dans un secteur montagneux, voire proche de pentes ou de falaises qui risquent de se révéler instables, soyez vigilants ! Des chutes de pierres, des éboulements et des glissements de terrain sont possibles.
- **En cas d'ensevelissement : se manifester en tapant sur les parois**
- **Examinez-vous pour déceler d'éventuelles blessures.** Vous pourrez mieux vous préoccuper des autres et serez plus utiles pour les secours si vous n'êtes pas blessés ou si vous avez déjà reçu les premiers soins.

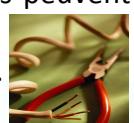
Lorsque cela est possible, avant de porter assistance aux secours, protégez-vous contre d'éventuelles nouvelles blessures en mettant un pantalon, une chemise ou un tee-shirt aux manches longues, des chaussures dures, et des gants de travail.

- N'essayez pas de déplacer les personnes blessées sans l'avis des secours professionnels à moins qu'elles ne soient en danger immédiat pour leur survie.



- **Écoutez la radio.**
- **N'utilisez le téléphone qu'en cas d'extrême urgence.** Les réseaux téléphoniques seront vite saturés. Il est important que les appels d'urgence aient la possibilité d'être passés.

- **Vous devez surveiller vos animaux de compagnie.** Il est conseillé de les placer dans un endroit clos. Leur comportement peut changer nettement après un tremblement de terre. Ils peuvent devenir agressifs.



- Faites attention aux lignes électriques tombées ou aux conduites de gaz endommagées. De manière générale, évitez les secteurs endommagés.

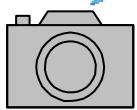
- **Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes.** Les répliques d'un tremblement de terre peuvent endommager davantage les bâtiments fragilisés.



## LE RETOUR DANS LE LOGEMENT

Vous venez de recevoir l'autorisation de pénétrer dans votre habitation temporairement ou définitivement, n'oubliez pas de :

- **Vérifier l'eau et l'électricité.** En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes.
- **Nettoyer les produits toxiques renversés,** les agents de blanchiment, l'essence ou autres liquides inflammables.
- **Ne pas fumer à l'intérieur des bâtiments.** 
- **Ouvrir les portes d'armoire et de placards avec précaution.** Le contenu a pu avoir été secoué, voire cassé pendant le tremblement de terre et peut tomber, créant d'autres dégâts ou dommages.
- **Inspecter votre maison.** Pour ce faire, n'employez que des lampes-torches à piles. Toute flamme peut déclencher un incendie à l'intérieur de votre logement (une fuite de gaz ou des émanations de produits inflammables ne sont pas toujours détectables à l'odeur).
- **Demander un avis technique sur l'état du bâtiment.**
  - Prendre les photos des dommages causés à votre maison comme à son contenu, elles seront utiles pour vos déclarations de sinistre.
  - Attendre l'autorisation des pouvoirs publics avant de rouvrir les réseaux.

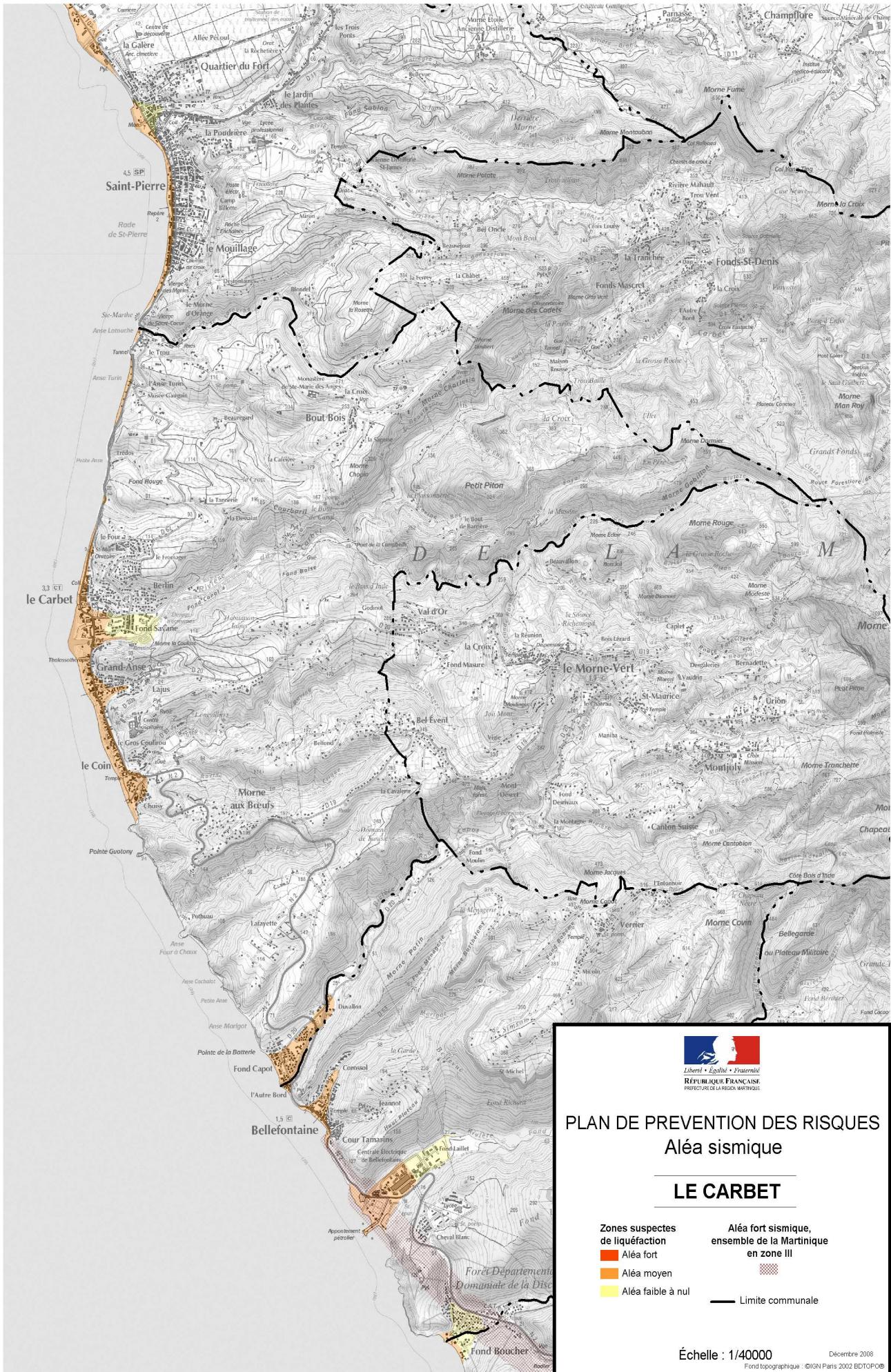


### Premiers gestes de renforcement à avoir :

Personne n'est en mesure de prédire les répliques. Si vous êtes autorisé à y entrer, votre logement ne présente pas de danger de s'effondrer dans son état actuel. Mais, en prévision des prochaines secousses, **voilà les premiers gestes et réflexes de renforcement** à avoir pour éviter que les dégâts n'augmentent :

- **Protéger l'édifice des dégâts ultérieurs dus** à la désorganisation des tuiles, aux infiltrations à travers les matériaux de couverture ou au système de tuyauterie mal raccordé.
- **Démolir les éléments qui ne tiennent pas** et qui ne sont pas indispensables à votre confort : faux-plafonds, balcon, corniches, cheminées.
- **Etayer les éléments qui ne tiennent pas bien** et qui sont nécessaires à votre réinstallation: escaliers, linteaux, planchers.
- **Mettre un soutien** (contrefort par exemple) aux éléments de la structure qui peuvent s'ouvrir (façade désolidarisée des murs intérieurs).





## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES Aléa sismique

LE CARBET

## Zones suspectes de liquéfaction

Aléa fort

Aléa moyen

Aléa fort sismique,  
ensemble de la Martinique  
en zone III

1

— Limite communale

Échelle : 1/40000

Décembre 2008

# LE RISQUE VOLCANIQUE

Un volcan est une ouverture mettant en relation la surface du globe avec les profondeurs, permettant à des matériaux terrestres de venir s'épancher en surface (sous forme de laves, gaz...).

Une éruption volcanique est engendrée par l'arrivée de magma à la surface de la Terre.



La montagne Pelée est un volcan andésitique de forme conique presque parfaite, dont le sommet est constitué de petites caldeiras emboîtées dont la dernière, l'Etang Sec, est comblée par deux dômes qui se sont mis en place à la suite des éruptions de 1902 et de 1929. Depuis la colonisation, en 1635, quatre éruptions se sont produites : 1792, 1851, 1902 à 1905, 1929 à 1932. Les caractéristiques de ces éruptions : peu de tremblements de terre, un centre unique d'éruption (explosions et projections de lave limitées au cratère du sommet), une lave peu fusible, des torrents boueux.

La plus tristement célèbre est celle de 1902. Deux nuées ardentes détruisirent complètement les villes de Saint-Pierre et de Morne-Rouge, faisant 29 000 victimes. Il n'y eut que deux survivants sur les 28 000 habitants de Saint-Pierre. L'éruption s'est prolongée jusqu'en 1905.

Ce volcan est étroitement surveillé afin de tenter de prévoir la prochaine éruption. En effet, selon le scénario de l'éruption envisagée, de **22 000 à 65 000 personnes sont potentiellement menacées par la montagne Pelée**.

Les communes considérées comme particulièrement exposées à un risque d'éruption volcanique sont L'Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Bellefontaine, Le Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Fort-de-France, Grand-Rivière, Gros-Morne, Le Lorrain, Macouba, Le Marigot, Le Morne-Rouge, Le Morne-Vert, Le Prêcheur, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Sainte-Marie, Schœlcher et La Trinité.

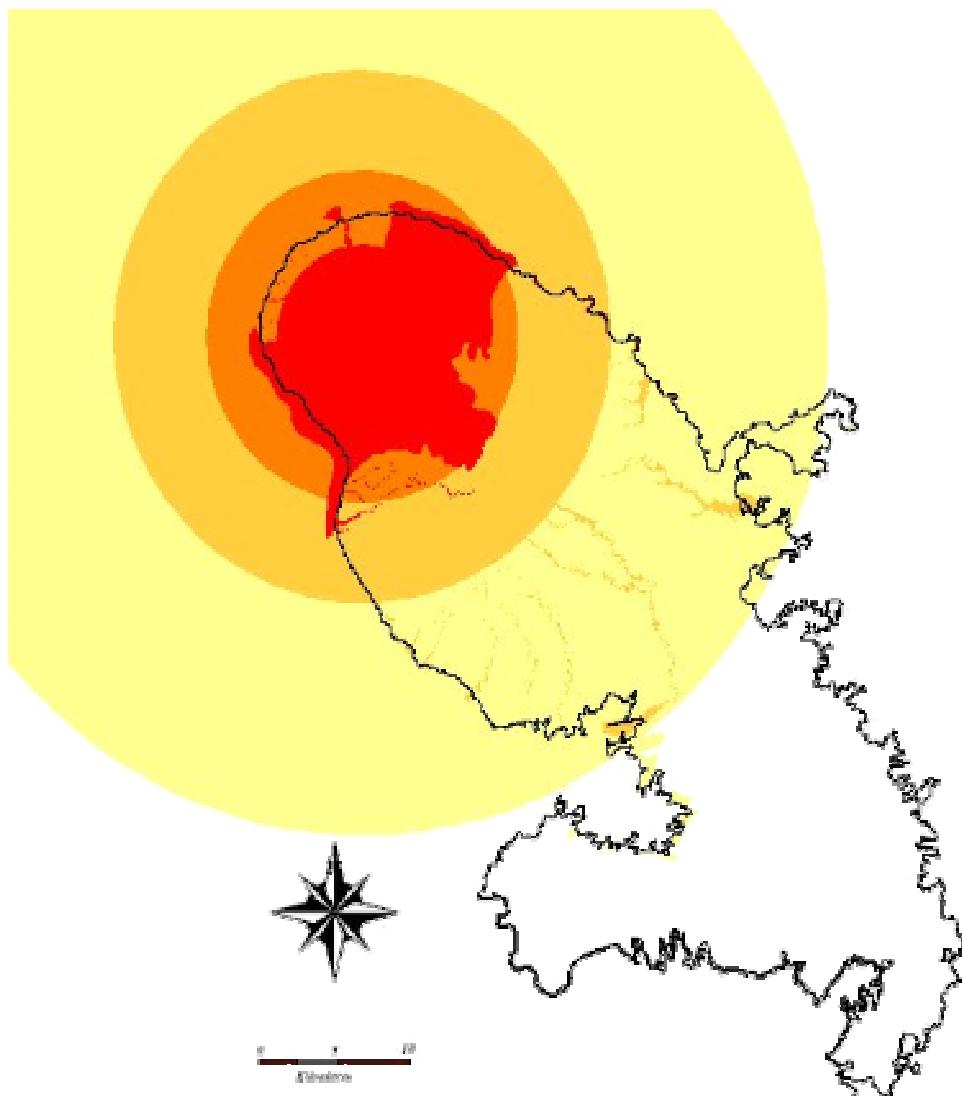
Les différentes manifestations sont :



- les émanations de gaz
- les coulées de lave
- les fumerolles
- les nuées ardentes
- les coulées boueuses
- les explosions phréatiques



**Carte d'exposition potentielle à l'aléa volcanique de la population et des constructions**  
**(Zonage en fonction de la vulnérabilité humaine et du milieu construit)**



NIVEAU D'EXPOSITION MAXIMAL :

**de la population**

Niveau	Qualification
H4	très élevé
H3	élevé
H2	moyen
H1	faible
H0	très faible à nul

**du milieu construit (bâti, réseau de circulation)**

Niveau	Qualification
C4	très élevé
C3	élevé
C2	moyen
C1	faible
C0	très faible à nul



# LE RISQUE TSUNAMI



Les tsunamis sont des vagues dont la hauteur peut parfois atteindre plusieurs dizaines de mètres qui se propagent en ondes à la surface de l'océan. A l'origine, l'eau est mise en mouvement par le déplacement brusque de masse importante, lors d'une éruption ou d'un tremblement de terre.

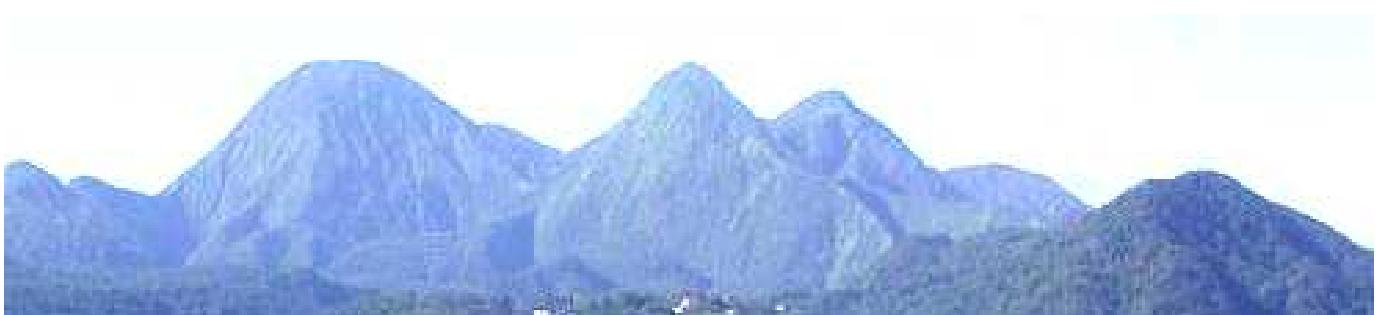
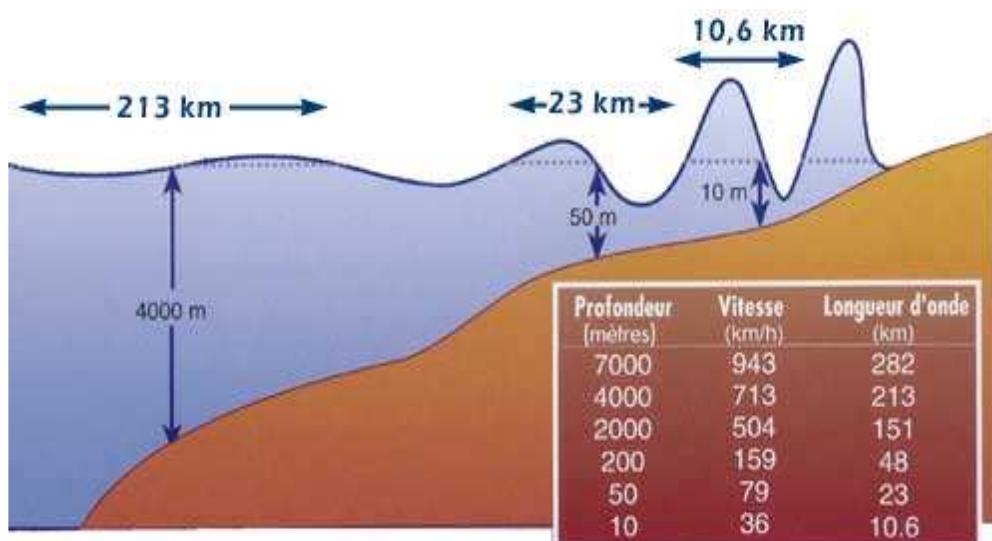
Même si, en pleine mer, la hauteur des vagues n'est pas très impressionnante, leur amplitude augmente à l'approche des côtes lorsque le fond diminue. Sur les rivages, la puissance destructrice des tsunamis est énorme.

Afin de pouvoir alerter les autorités concernées et les populations, la création d'un système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien (SATOI) a été décidée en mars 2005 sous l'égide de la commission océanographique nationale (COI) de l'UNESCO.

Le système est composé de réseaux sismographiques perfectionnés, de réseaux de marégraphes transmettant des données en temps réel et de capteurs de pression en eaux profondes, ainsi que de centres nationaux d'alerte aux tsunamis liés aux systèmes nationaux de gestion des catastrophes.

Les Antilles peuvent être confrontées à **deux types de tsunamis** :

- un tsunami local qui frappera en quelques minutes
- un tsunami d'origine lointaine qui prendra peut être plusieurs heures pour traverser un océan



# QUE FAUT-IL FAIRE ?

Apprenez à reconnaître les signes avant-coureurs :

- les tsunamis peuvent être précédés d'un rapide retrait de la mer
- le tremblement de terre est un des signes naturels d'alerte

Après un tremblement de terre, éloignez-vous rapidement du rivage vers les hauteurs, évitez de prendre votre voiture afin de ne pas créer d'embouteillages.

## PENDANT

- Restez éloigné des embouchures de rivières
- Réfugiez-vous très rapidement sur les hauteurs les plus proches
- Si vous voyez un tsunami, il se peut que vous n'ayez pas le temps de fuir, cherchez un bâtiment solide à étages et grimpez au plus haut
- Si vous êtes en mer, ne retournez pas au port
- Restez à l'écoute de la radio
- Restez vigilants car plusieurs vagues peuvent frapper les côtes à plusieurs minutes d'intervalles, il peut se passer plusieurs heures avant que tout danger soit écarté



## APRES



- Rejoignez les lieux et abris sécurisés prévus par la Mairie et les Autorités
- Attendez de recevoir l'ordre avant de regagner votre domicile
- Évaluez les dégâts et informez la Mairie
- Portez aide et assistance à la population dans la mesure du possible
- Vérifiez la bonne qualité de l'eau et des aliments avant consommation



*Alors que, statistiquement, les tsunamis enregistrés dans l'océan Indien ne représentent que 5 % de l'ensemble des tsunamis, la catastrophe de Sumatra le 26 décembre 2004 a rappelé qu'aucune côte n'était à l'abri de cet aléa et que si la fréquence des tsunamis est faible, ces événements peuvent avoir des conséquences dramatiques.*



# LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.



Sur le territoire de la Commune du CARBET est implantée depuis 1932 la distillerie NEISSON qui récolte 4000 tonnes de cannes chaque année sur une superficie de 40 hectares et produit 400 000 litres de rhum.

Par arrêté du Préfet n°01-456 du 28 mai 2001, elle est classée parmi les installations pour la protection de l'Environnement.

## LES MESURES DE SURVEILLANCE

La réglementation impose à ces établissements une étude d'impact destinée à réduire les nuisances causées par l'activité et une étude de danger dans laquelle les accidents les plus dangereux et leurs conséquences sont identifiés.

- maîtrise de l'aménagement autour du site avec détermination d'un périmètre de danger
- installation de sirènes d'alerte
- élaboration de plans de secours
- information de la population.

## LES PLANS DE SECOURS

Tous les exploitants doivent rédiger un plan opérationnel interne (POI).

Des exercices de simulation sont organisés régulièrement sur ces sites.

# LE BON COMPORTEMENT

### ➤ Nuage toxique

- mettre à l'abri tout le monde dans des locaux confinés (y compris dans le cas où les vitres ont été brisées)
- calfeutrer les ouvertures (aérations,...),
- fermer portes et fenêtres,
- couper ventilation, gaz et électricité.



### ➤ Explosion



- évacuer dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externe en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets),
- couper ventilation, climatisation, gaz et électricité.

**Dans tous les cas l'évacuation sera effectuée par les autorités**

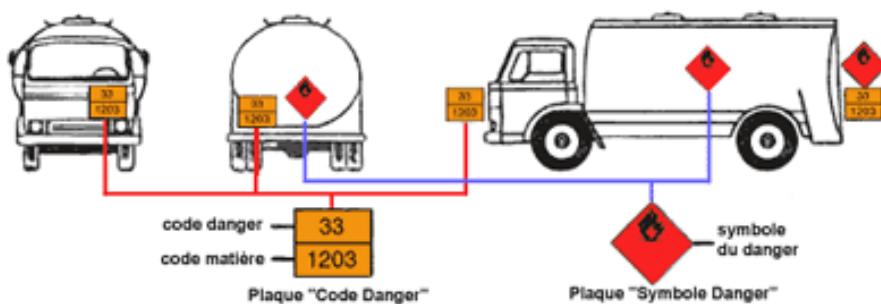
# LE RISQUE T.M.D

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

En Martinique le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement celui d'hydrocarbures et de gaz par route, canalisation et voie maritime.

Sur la route, le développement des infrastructures de transports, l'augmentation de la vitesse, de la capacité de transport et du trafic multiplient les risques d'accidents. Le risque concerne l'ensemble des communes de la Martinique mais il est plus fort dans les zones urbanisées.

Aux conséquences habituelles des accidents de transports, peuvent venir se surajouter les effets du produit transporté. Alors, l'accident de TMD combine un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollutions des eaux ou des sols).



Tout véhicule citerne transportant des matières dangereuses doit être pourvu à l'avant comme à l'arrière d'un panneau rectangulaire de 40 cm de largeur sur 30 cm de hauteur de couleur orange, coupé en 2 dans le sens de la largeur par une barre noire. Dans le ½ rectangle inférieur figure le numéro d'identification du produit présenté en lettre et chiffres noires. Dans le cas d'une citerne à plusieurs compartiments ou de plusieurs citernes disposées sur un même véhicule, chacune est signalée par deux panneaux disposés de chaque côté de façon que la lecture puisse être assurée quelque soit le côté par lequel on aborde le véhicule.

barre noire. Dans le ½ rectangle inférieur figure le numéro d'identification du produit présenté en lettre et chiffres noires. Dans le cas d'une citerne à plusieurs compartiments ou de plusieurs citernes disposées sur un même véhicule, chacune est signalée par deux panneaux disposés de chaque côté de façon que la lecture puisse être assurée quelque soit le côté par lequel on aborde le véhicule.

Les véhicules non citernes sont signalés par le panneau rectangulaire orange sans bande noire centrale et sans numéro.





Danger d'explosion

Danger de feu  
(liquide ou gaz)Danger de feu  
(matières solides)Matière sujette à  
inflammation spontanéeDanger émanation de gaz  
inflammable au contact de  
l'eauMatière ou gaz comburant  
ou peroxyde organique

Matière ou gaz毒ique



Matière nocive



Matière ou gaz corrosif



Matière radioactive

Gaz non inflammable, non  
toxique, non corrosif et non  
comburantCette mention est remplacée  
par "Allumettes" pour les  
objets des groupes 13401 et  
13402.

## LES CONSIGNES

### PENDANT

#### Si vous êtes témoin :

- donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police : 17 ou gendarmerie), en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...) ;
- s'il y a des victimes ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie ; ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit et en vous approchant en cas de fuite.
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent ; invitez les autres témoins à s'éloigner.

#### Obéissez aux consignes des services de secours :

- si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement), mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule ;
- Ecoutez la radio 

### APRÈS

- Si vous êtes confiné, dès que la radio annonce la fin d'alerte, aérez le local où vous êtes.

## **QUELQUES SIGLES**

<b>ORSEC</b>	ORganisation des SECours
<b>PPR</b>	Plan de Préventions des Risques
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PCS</b>	Plan de Secours Communal
<b>TDM</b>	Transport de Matières Dangereuses

## **RENSEIGNEMENTS**

<b>Mairie du CARBET</b>	0596.78.00.40
<b>Gendarmerie</b>	0596.52.82.62
<b>Police Municipale</b>	0596.78.48.75
<b>Centre de Secours de Saint Pierre</b>	0596.78.13.28
<b>Météo France</b>	0596.68.08.08
<b>DIREN</b>	0596.71.30.05
<b>Préfecture</b>	0596.39.36.00
<b>Service Départemental d'Incendie et de Secours</b>	0596.59.05.81
<b>Sous-Préfecture de Saint Pierre</b>	0596.78.29.50
<b>Direction Départementale de l'Equipement</b>	0596.78.29.11
<b>Direction de l'Agriculture et de la Forêt</b>	0596.71.20.40
<b>Conseil Général – DDST</b>	0596.59.65.00

<b>Pompier</b>	18
<b>Gendarmerie</b>	17
<b>Samu</b>	15

## **DICRIM de la Ville du CARBET - Édition Janvier 2008**

Rédaction : Secrétariat du Maire (C.DELLEVI)

Conception et Réalisation : (Secrétariat du Maire) C.DELLEVI

Validé par la Commission Sécurité

Mairie du Carbet - Place Jules Grévy 97221 Le CARBET (MARTINIQUE) - Tél. : 0596 78.00.40

Télécopie Direction Générale : 0596 78.06.54 - Télécopie Sec du Maire : 0596 78.64.45

Courriel : [mairie-carbet@wanadoo.fr](mailto:mairie-carbet@wanadoo.fr)